



Assemblée Générale de l'Union - samedi 23 mars 2024

Elle s'est déroulée à Talmont-Saint-Hilaire sur le site du Porteau où les participants ont été chaleureusement reçus par les collègues de la délégation de « Littoral – Centre – Les Sables » et l'équipe du Centre de vacances P.E.P. de Vendée

Une cinquantaine de délégués étaient présents, ainsi que Monsieur Eddy KHALDI, Président de la Fédération des D.D.E.N., Monsieur Maxence de RUGY, maire de Talmont-Saint-Hilaire. Les associations amies étaient largement représentées : la F.C.P.E. de Vendée, La Ligue de l'Enseignement, les Francas, Familles Laïques, la M.A.E. de Vendée, les P.E.P. 85, ainsi que des représentants des unions de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire.

Monsieur FARINA-BERLIOZ, Directrice Académique de l'Éducation Nationale et son adjointe, Madame BOURGET, chargée du 1^{er} degré, ainsi que Monsieur PARÉ, Inspecteur Départemental de la circonscription, étaient excusés.

Françoise BLANCHARD Daniel GUILLON Eddy KHALDI Donatelle BERTANI-LAFAY

Jean-Pierre THOMAS, Président de la P.E.P. 85 (Pupilles de l'Enseignement Public) présente les activités du Porteau, centre de vacances et de séjours pour classes découvertes. Le 6 avril, le centre du Porteau fêtera ses 100 ans. S'appuyant sur les valeurs et principes de Laïcité, Citoyenneté, Égalité, Solidarité constitutives de leur identité, les P.E.P. ont pour objectif de contribuer à l'émancipation de tous en donnant les moyens d'être des citoyens autonomes et responsables. Cette ambition commune repose sur la force militante des salariés, des administrateurs et des bénévoles de l'association. Leur but est de réduire la fracture sociale et territoriale, d'adapter leurs actions aux enjeux du changement climatique et de renforcer la démocratie.

Monsieur de RUGY rappelle que l'Assemblée Générale des D.D.E.N. s'était déjà déroulée au centre du Porteau en 2015. Il évoque son attachement au civisme, un enjeu pour l'école, d'où la création du « Passeport du Civisme » à son initiative. Il reconnaît que notre statut de bénévole nous confère une réelle légitimité citoyenne.

Il se déclare heureux de l'ouverture du prochain collège public de Talmont qui s'appellera Edmond BOCQUIER, enseignant, combattant de la guerre de 1914, érudit et paléontologue local.

Il précise également le budget conséquent consacré par Talmont à la rénovation des bâtiments des écoles publiques de sa commune.

Eddy KHALDI prend ensuite la parole. Il évoque les deux concours organisés par les D.D.E.N. : « Les Écoles Fleuries » qui fête cette année ses 50 ans et « Se Construire Citoyen, Samuel Paty ». Une célébration de ces concours se tiendra cette année en présence d'une fille de Jean ZAY et de la Défenseuse des Droits Claire HÉDON.

Il regrette que notre fonction soit aussi peu reconnue et s'inquiète d'une proposition de loi de la députée Claire RILHAC qui modifierait notre statut. Le Conseil d'École deviendrait un Conseil d'Administration, le D.D.E.N. y aurait un siège de droit, mais en cas de regroupement d'établissements scolaires, de type E.P.E.P. (Établissements Publics des Enseignements Primaires), le D.D.E.N. serait toujours membre de droit mais sans voix délibérative ; il siégerait seulement à titre consultatif.

Les Unions devront intervenir auprès des élus afin qu'ils ne donnent pas suite à ce projet.

Le Président de l'Union, présente le rapport moral ; il évoque l'image plurielle qu'offre le département de La Vendée. Le D.D.E.N. joue un rôle important dans chaque école : facilitateur, observateur, relais avec l'union départementale ; toujours dans le souci du bien-être des élèves et dans la réalité.

Malheureusement dans notre département l'accès à l'École Publique est parfois difficile :

- Un quart des communes vendéennes n'en ont pas
- Il n'y a plus d'ouvertures d'écoles publiques, les dernières datent de 2014 (St-Julien-des-Landes) et 2015 (Bois de Cené)
- La création de communes nouvelles n'a pas entraîné la création d'écoles publiques ; par exemple : Montreverd (3 écoles catholiques), Sèvremont : (1 seule école publique pour 4 écoles catholiques)
- Les transports scolaires pourraient palier à cette carence, malheureusement, ils n'existent pas toujours. L'opération minibus, organisée par les D.D.E.N. avec la Ligue de l'Enseignement et l'Observatoire de la Laïcité, Georges Clémenceau a permis aux élèves de La Rabatière de rejoindre l'école publique de Chavagnes-en-Paillers.

Daniel GUILLON est particulièrement attaché aux réunions annuelles de délégation, un lien indispensable entre les collègues et les administrateurs.

Les concours nationaux sont jugés parfois lourds ; mais il existe une reconnaissance départementale pour les écoles ne souhaitant pas s'y inscrire nationalement.

Un autre lien entre les D.D.E.N. vendéens est notre lettre départementale ; ne pas hésiter à faire parvenir des articles relatant la vie des écoles des circonscriptions. À consulter également, le site internet pour se tenir au courant du travail du Conseil d'Administration ; il est une source d'information pour les D.D.E.N.

La parole est donnée aux participants.

Serge HOCQUART regrette l'absence d'école publique dans de nombreuses communes et le peu d'aide financière apportée à celles-ci de la part de l'État, de la Région et du département. Il déplore qu'il n'y ait pas des contraintes budgétaires, mais seulement politiques.

.Joseph ALLAIN pense que la venue de nouveaux arrivants, venant d'autres régions françaises, devrait faire réfléchir le Conseil Départemental à se tourner vers une progression du service éducatif public. Il cite le grand vide en collège public qu'est le territoire de Saint-Fulgent.

Rémi ÉVEILLE intervient pour rappeler les propos de Monsieur BLOT, Responsable des Transports Scolaires en Vendée, constatant qu'il y a très peu de demandes de modifications de trajets de transports scolaires émanant du public.

Daniel GUILLOU évoque la création d'un observatoire sur la ruralité dont le but est de réfléchir et d'envisager l'évolution des petites écoles. Les maires sont souvent opposés à des regroupements d'écoles.

Le rapport d'activité 2023, le bilan financier 2023 et le budget prévisionnel 2024 sont adoptés à l'unanimité : 47 suffrages exprimés.

À l'unanimité également, la cotisation à l'Union est maintenue à 30 € pour l'année 2025.

Brigitte DOGUIN est élue à l'unanimité administratrice.

Il manque toujours 3 responsables de délégation : Aizenay – Challans, Littoral Nord et Îles et Roche-Sud.

La modification de l'article 14 des statuts de l'Union est soumise au vote afin de préciser qu'*« En cas de dissolution, l'actif net de l'Union sera redistribué par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil, à toute œuvre laïque du département de la Vendée. L'actif net, s'il y a lieu, ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport »*.

La modification de cet article, nécessaire pour obtenir la « reconnaissance d'intérêt général » de l'association, est adoptée.

Eddy KHADI rappelle que les D.D.E.N. sont toujours attachés au Serment de Vincennes du 19 juin 1960 qui exigeait d'accorder la priorité du financement des écoles publiques par les fonds publics. L'enseignement catholique ne peut être assimilé à un service public, il n'a qu'une mission de délégation du service public. Depuis 1984, le serment de Vincennes a été abandonné par certains.

Pour Condorcet et Zay, l'*« éducation se devait d'être un projet collectif »* ; elle devait former des citoyens éclairés. On assiste aujourd'hui, de la part d'une certaine fraction des élus, à une libéralisation du système éducatif, l'école doit former des individus capables de s'intégrer dans le monde économique, au service des entreprises.

Pour étayer les propos d'Eddy KHALDI, une collègue intervient en citant la spécificité vendéenne des Maisons Familiales qui comptent 5 500 élèves dans le département. Elles satisfont les parents ; elles aboutissent le plus souvent à une formation diplômante et débouché professionnel, mais les principes de la Laïcité n'y sont pas enseignés.

Force est de constater que l'enseignement privé nuit à la mixité sociale, un enseignement individualiste, à l'image de l'évolution sociétale. Cette Assemblée Générale s'est déroulée de façon constructive et enrichissante par ses échanges entre les collègues D.D.E.N. et les membres des associations amies. L'absence des représentants de l'Éducation Nationale a été regrettée.

Merci aux collègues de « Littoral Centre – Les Sables » et à l'équipe du Porteau pour leur accueil dans ce merveilleux cadre !



Très bonne participation des DDEN de l'Union 85



Eddy KHALDI et le Conseil d'Administration de l'Union 85

La vie de l'Union

Communiqué « port de l'uniforme »

En février, les D.D.E.N. ont rédigé un communiqué sur l'uniforme. Il a été signé par neuf associations laïques vendéennes : la Ligue de l'Enseignement, Les Francas 85, les P.E.P. 85, la F.C.P.E. de Vendée, et les syndicats d'enseignants : SGEN-C.F.D.T., Sud-Éducation Vendée, S.E.-Unsa et F.S.U.-S.N.U.i.p.85.

Les signataires dénoncent un projet lancé sans étude préalable, ni diagnostic de la situation, et en particulier : l'ingérence politique et l'interférence avec la liberté pédagogique des enseignants, l'utilisation de moyens financiers qui pourraient être utilisés plus opportunément sur les problèmes fondamentaux, la proposition d'actions d'un autre siècle (l'uniforme, la levée de couleurs, le vouvoiement...). Les organisations sollicitent le respect des lois et des fonctionnements démocratiques qui régissent l'École de la République et demandent que les actions pédagogiques citoyennes soient menées en étroite collaboration et avec l'accord des équipes éducatives.

Il a été adressé au Préfet, au Président de l'Association des maires pour le Civisme, à la Présidente des maires de Vendée, à la D.A.S.E.N., aux I.E.N., à la Fédération, à la presse.

La Fédération Nationale l'a envoyé à toutes les Unions sous forme de la circulaire N° 18/2024 du 21 février 2024.

Les réunions de délégations

Elles ont toutes eu lieu et ont permis d'établir un tour de Vendée des circonscriptions dans leur diversité territoriale. Cette réunion annuelle des collègues avec l'I.E.N. de la circonscription, est toujours fructueuse ; les D.D.E.N. se félicitent des bons rapports entretenus avec les I.E.N.

A Fontenay, l'Inspectrice a remis un dossier de présentation de sa circonscription à chaque participant. Elle souhaiterait qu'il y ait un DDEN dans chaque école, en multipliant les nominations pour chaque Délégué ? Sous forme d'une suppléance ?

Sur Montaigu-Vendée, seulement 35 % des élèves dans le public, les écoles publiques présentent un indice de Position Sociale élevé, équivalent au national, voire supérieur.

Il en est tout autre, dans la délégation de Chantonnay, où il y a eu le moins de fermetures de classes dans le département. L'Indice Socio Professionnel (I.P.S.) est inférieur à l' IPS départemental, déjà inférieur à l'IPS au national ; les populations défavorisées se retrouvent davantage regroupées sur certains secteurs. C'est également le cas sur la délégation des Herbiers où des écoles peuvent accueillir un nombre significatif d'élèves relevant de l'A.S.E. (Aide Sociale à l'Enfance) et dossiers M.D.P.H. (Maison Départementale pour les Personnes Handicapées).

Sur Luçon, la population est très mobile : les municipalités se démènent pour maintenir les petites écoles. L'idée de R.P.I. est envisagée mais les maires sont parfois réticents.

Excepté la délégation de Chantonnay et celles du littoral, les délégations voient leur population scolaire chuter entraînant la fermeture de nombreuses classes.

Rencontre avec Madame la D.A.S.E.N. le 24 janvier 2024

Madame la Directrice Académique, Madame Elisabeth FARINA-BERLIOZ, son Adjointe en charge du premier degré Madame BOURGET, et Monsieur PAGOT, IEN maternelle, PEDT et élèves allophones, ont reçu à la DSDEN, Monsieur Guillon, président des D.D.E.N, Madame COUTOUISS, vice-présidente, et Monsieur ALLAIN, administrateur. Cette rencontre de courtoisie a permis des échanges fructueux sur des sujets très variés.

La vie des Écoles

Les écoles publiques Usépiennes s'enflamme pour les Jeux Olympiques

Mardi 12 mars, au stade Massabielle des Herbiers, 500 élèves issus de 14 écoles publiques de tout l'Est du département ont vécu la reproduction d'une cérémonie d'ouverture des J.O. de Paris.

Cette flamme conçue puis choisie par les élèves a été officiellement apportée par Louise MARAVAL, marraine de l'opération et athlète de haut niveau. Elle était accompagnée de 2 phryges, grandeur nature.

Tout à fait officiellement, Mr C. HOGARD, maire des Herbiers, Mr M. TERTRAIS, secrétaire général de la D.S.D.E.N. et Mr J.F. ROUGEON, président de l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement Public) ont pris la parole pour saluer aussi bien les valeurs de l'Olympisme, que l'investissement des élèves dans le projet, sans oublier les encouragements à promouvoir l'esprit olympique, trêve pacifique dans l'Antiquité.

A l'issue des présentations et discours « les JEUX ont été déclarés officiellement ouverts ». Place alors aux ateliers sportifs mis en place. Seul département de France à avoir initié un projet d'une telle ampleur, l'USEP Vendée fait briller les yeux des enfants ; « Les jeux Olympiques dans son pays ; c'est une fois dans sa vie, et pas tout le monde », pour reprendre les propos de Mr HOGARD, maire des Herbiers.

Cette action a vu le jour en parallèle de l'action « label Génération 2024 » initiée par le Ministère de l'Éducation Nationale, mise en place depuis plus d'un an, dans le cadre de la tenue des J.O. en France. Sans nul doute, cet événement restera gravé dans la mémoire des élèves.

L'U.S.E.P. de Vendée s'est saisie de cette opportunité pour imaginer, concevoir, organiser un parcours de la flamme des écoles publiques sur tout le département. Juliette MARLIN, chargée de mission U.S.E.P. auprès de la D.S.D.E.N. et Benjamin ROY, délégué U.S.E.P. Vendée, ont été les têtes pensantes et les chevilles ouvrières de cette action ; ils sont parvenus à fédérer autour de ce projet 37 écoles et 2 I.M.E. adhérent à l'USEP, regroupant 5000 élèves. Tous les niveaux de classe, de la maternelle au CM2 ont été associés au sein des écoles ; soit par le dessin, par les arts plastiques, par les activités sportives, ou encore par les rencontres inter-écoles.

En amont, les écoles avaient travaillé à la conception picturale de la flamme ; elles ont également réfléchi à la rédaction d'un serment olympique, prononcé par deux enfants, comme il se doit lors de la cérémonie d'ouverture. Les travaux ont aussi investi le domaine des arts, déclinant ici les couleurs ou les anneaux de l'olympisme, là les silhouettes en action... au travers de Semaines des arts, d'expositions artistiques...

Le sport a aussi été mis en vedette, lors d'entrainements ou d'initiation à des pratiques sportives du paralympisme.

Cette flamme va ainsi cheminer durant 3 mois traversant 30 communes en 32 étapes parcourant ainsi 420 km de son point d'arrivée aux Herbiers à son départ pour Paris aux Sables d'Olonne.

Chaque école est identifiée par un blason confectionné par les élèves de seconde de la section Métiers de la mode du lycée Branly de la Roche. Et c'est le lycée Tabarly des Sables d'Olonne

qui sera sollicité pour embarquer la flamme et remonter « le chenal des héros » sur le bateau de l'école.

A chacune des étapes, l'école qui accueille met en lumière un sport, à Saint Laurent c'est l'athlétisme qui a été mis en avant avec l'appui du club de l'Entente Sèvre, club de Louise Maraval, à l'école des Bourdinieres de Chanverrie c'est le Handisport qui est pratiqué... Lors de l'arrivée de la flamme dans la commune de l'école, le maire, et ses adjoints « jouent le jeu » et viennent faire un discours officiel.

Ce projet a reçu le soutien de la D.A.S.E.N., celui du S.D.J.S. (Service Départemental de la Jeunesse et des Sports) et le soutien financier de la D.R.A.J.E.S. (Direction Régionale Académique de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport). Cette action a fédéré plus de 50 partenaires, les municipalités tout au long du parcours, la ligue de l'Enseignement, des clubs sportifs locaux, le Conseil Départemental.....

Liens à consulter : <https://www.ac-nantes.fr/flamme-olympique-et-blason-des-ecoles-126339>

<https://www.lesherbiers.fr/decouvrir/actualites/9941-la-flamme-des-ecoles-lancee-aux-herbiers.html>

Le Bernard

Le vendredi 5 avril, l'école des Dolmens à Le Bernard accueillait avec une haie d'honneur la flamme olympique qui arrivait de Lairoux. Discours de bienvenue des élèves, de Monsieur le Maire et de Madame la DDEN. Tout au long de cette journée, différents ateliers sportifs et collaboratifs ont été proposés aux enfants de Lairoux et de Le Bernard. Ateliers organisés par l'USEP (golf, ultimate, vélo, athlétisme, parcours malvoyant et cécifoot).



Le Maire et les élèves de l'école « les Dolmens »

Arts et olympisme

Le projet de parcours de la Flamme Olympique des écoles publiques a suscité dans chacune des écoles participantes des activités sportives bien évidemment mais aussi un grand nombre de travaux artistiques, permettant ainsi aux élèves de se constituer un petit patrimoine artistique et culturel.

Ces ateliers de pratiques artistiques ont souvent été déclinés sur les différents niveaux de classe, dans le cadre de temps spécifique, type semaine des arts à l'école de Chanverrie, ateliers de pratiques périodiques, et ont donné lieu soit à des présentations lors d'expositions vernissages habituels, soit à des mises en valeurs lors de journées portes ouvertes organisées par les écoles.

Les anneaux et les couleurs ont été les thèmes retenus pour donner libre court à l'imaginaire des enfants, mais ils ont pour certains travaillé sur les attitudes corporelles, l'histoire des jeux olympiques etc.....

De multiples initiatives à mettre au crédit des enseignants qui permettent aux écoliers d'accéder à une sensibilité artistique et culturelle, dans des communes où les lieux de culture restent souvent encore trop éloignés pour être fréquentés avec régularité.



Travaux des élèves sur l'Olympisme à l'école d'Évrunes

L'école Jacques-Yves COUSTEAU de Tiffauges forme des aventuriers....

C'est une belle aventure humaine que partagent 3 jeunes aventuriers et les écoliers de l'école Jacques-Yves COUSTEAU de Tiffauges.

A l'initiative de ce projet, Thomas ROUZIÈRE jeune teiphalien et surtout ancien élève de l'école. Accompagné de deux acolytes, Laurène De IPARRAGUIRRE et Andoni ERCILBENGOA, le trio «Los Capachitos» a prévu de réaliser un périple cycliste sur le continent sud-américain.

Les trois aventuriers ont noué des partenariats avec des chercheurs de l'Université de Punta Arena au Chili, J. LAPÈZE de la société française entomologiste Antilles-Guyane et le réseau latino-américain pour la conservation des chiroptères ; ils sont ainsi chargés de réaliser des missions scientifiques autour de la flore, des chauves-souris et de la forêt amazonienne au long de leurs pérégrinations.



Thomas, Andoni et Laurène (photo OF)

Thomas est toujours resté en contact avec son école primaire, c'est donc tout naturellement qu'il est venu à la rencontre de l'équipe pédagogique.

Les enseignants de l'école, déjà impliqués dans un projet Aire Terrestre Éducative (A.T.E.) concernant la biodiversité dans l'environnement proche, plus particulièrement un site proche de la Sèvre Nantaise, ont vu aussitôt l'opportunité d'un tel partenariat. Thomas est ainsi venu à la rencontre des classes pour présenter son projet et préparer les modalités de leur future collaboration.

Grâce aux moyens numériques actuels, les élèves peuvent suivre le périple des trois voyageurs. De plus des échanges réguliers échelonnés, à raison plusieurs fois par période, permettent les contacts entre les voyageurs et les élèves. Des défis sont proposés par le trio aux élèves (reconnaissance de plantes, paysages....), et inversement, les écoliers proposent des défis à réaliser sur place.

Chacun peut suivre le périple sur le site ci-dessous

<https://www.polarsteps.com/Capachito/6741445-capachito>

Apprendre le vélo dès 3 ans, c'est possible !



En route ! ...

Deux écoles maternelles du pays Yonnais, Flora Tristan à Saint André d'Ornay et du Sableau à Venansault ont réussi leurs paris pour les tout-petits. Cette initiative implique de faire comprendre aux parents que c'est possible, sans danger avec un important soutien des éducateurs sportifs et de clubs d'éducation au vélo. Il faut également lever les craintes de certains estimant, à tort, qu'il peut y avoir des risques à apprendre si tôt.

Pour la première année d'expérience à Venansault, un soutien matériel et financier est intervenu de la part de l'inspection académique, mais la deuxième année il faut se débrouiller et obtenir des soutiens extérieurs, par exemple les parents. En 2024, c'est Flora Tristan qui a reçu les soutiens des services départementaux.

L'apprentissage se déroule sur plusieurs semaines, il faut également maîtriser, d'abord dans la cour, puis sur des espaces publics sans circulation. Le repérage dans l'espace et la latéralisation, sa droite, sa gauche, sont autant d'atouts qui contribuent aux apprentissages dans la classe, (écrit arts plastiques).

L'école de Saint André d'Ornay a même enregistré le soutien d'un grand champion Vendéen du vélo, Thomas VOECKLER qui a remercié les enfants pour les dessins qu'ils lui avaient transmis.

Imaginons un rêve, demain pour tous les enfants qui sont à 1 km de l'école, ils viennent en vélo sur des pistes balisées et sécurisées. Que d'embouteillages de voitures en moins aux abords de l'école.

L'action école dehors

Nos mode de vie et de fonctionnement font qu'un grand nombre d'élèves d'aujourd'hui sont plutôt des urbains, ils n'ont plus qu'un regard distancié par rapport à la nature et à leur environnement proche ; les écoliers viennent la plupart du temps en voiture et ont perdu ce regard d'observateur des éléments de leur espace quotidien.

Face à ce constat, nombreuses sont les écoles qui mettent en place sous le vocable «Écoles dehors» des séances, souvent hebdomadaires, permettant à chacun de progresser en proposant de nouvelles modalités d'apprentissages.

Ces activités sont aussi souvent un moyen de pratiquer les activités physiques quotidiennes (A.P.Q.) puisque les déplacements se font à pied, et nécessitent une accoutumance à marcher sur des distances plus ou moins longues.

Cette démarche rend explicite la transposition des apprentissages dans la vie quotidienne. Les élèves s'approprient ainsi leur espace environnemental proche, en le découvrant, en apprenant à le regarder, à l'observer et à l'écouter.

Ces actions entrent pleinement dans le champ des compétences à l'Education au Développement Durable, à la transition écologique, permettent également d'appréhender la fragilité de notre espace et de savoir mettre en pratiques des gestes simples protecteurs et nécessaires. Ainsi, selon les écoles et les niveaux scolaires, les élèves peuvent aller en forêt, observer, écouter et reconnaître les oiseaux, les nourrir en hiver en installant des mangeoires, observer la flore, refaire régulièrement les parcours pour en observer les évolutions saisonnières.

Ces activités permettent d'aborder différents champs disciplinaires : expression orale, conjugaison, numération par dénombrement, se comporter en piéton etc.... et activités physiques et sportives. Elles concourent à l'épanouissement des élèves en favorisant un climat scolaire plus serein et apaisé.



Et si on chantait !

Voilà le beau défi que la directrice et les enseignants de l'école «La Fontaine» de Venansault se sont donnés pour l'année scolaire 2023 / 2024.

Ce pari est en train de se gagner pour les 6 classes de cette école très dynamique pour réaliser des innovations à destination des élèves. Les CE 2 et CM 1 , pendant 45 mn et pour 15 séances, les CM 1 , CM 2 pendant 1 heure également sur 15 séances. L'opération a demandé beaucoup d'implications, d'abord pour trouver une «Chef de Cœur» disponible sur un temps long. Puis il fallait trouver les financements dans le cadre de la coopérative scolaire et de l'association des parents d'élèves.

Très vite, le courant est passé. La maîtrise de la voix , l'aisance à l'oral , le regard et l'écoute des autres sont autant d'atouts permettent d'aider à la réussite des disciplines d'apprentissage.

Aux dires des avis des enseignants lors du dernier conseil d'école, les enfants adorent et sont capables de chanter à plusieurs voix. Quand aux parents, eux aussi ont enregistré des retours positifs, leurs enfants en parlent.

Espérant que cette initiative donne de l'envie à d'autres écoles, et cent fois bravo à l'école publique La Fontaine de Venansault, qui se dépense sans compter pour enrayer l'audience de l'autre «école catholique».

Chanter Il faut s'y jeter à tue-tête
A bras le cœur à fendre l'âme
Avec un seul point au programme
Celui de n'être sûr de rien.

 **Jean Ferrat**
Artiste, Chanteur, Musicien, Parolier (1930 - 2010)

Informations diverses

Semaine de la Laïcité 2023

L'Union a relayé les informations quant à sa réalisation et sa programmation (courriels, site de l'Union).

Le bilan en est décevant ; les conférences sont de grande qualité et d'une grande richesse. En particulier, celle tenue à la Mothe-Achard par Catherine LOUVEAU «Olympisme et Laïcité» qui aurait pu intéresser des enseignants en raison de son actualité.

La conférence tenue par Françoise REGOURD «Féminisme et Laïcité en Vendée» fut passionnante et innovante dans son intention de réhabiliter des femmes vendéennes pionnières (Marguerite BRUNET, épouse MARTIN et Louise BOUIN, épouse MÉTAY) qui se sont battues pour la Laïcité, le droit des femmes et leur autonomie. Les actions de ces deux institutrices, au début du 20^{ème} siècle, sont restées inconnues ou peu connues.

Malgré les demandes de reportage, la presse locale n'est venue à aucune conférence : aucune publicité en amont n'avait pu être faite.

Questionnaire «Harcèlement»

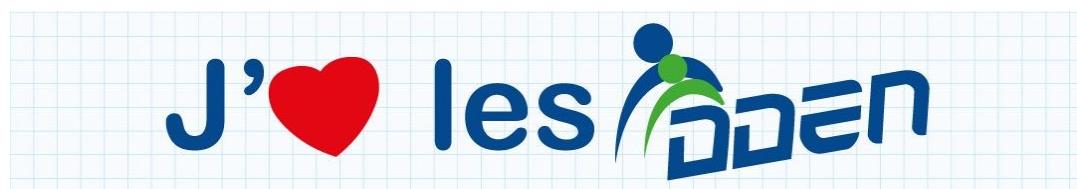
Lors des Conseils d'École, et à la suite du questionnaire de l'Éducation Nationale, très peu de cas de harcèlement importants ont été relevés. Les enseignants se sont déclarés particulièrement vigilants et réactifs dès qu'ils remarquent une anomalie dans le comportement d'un enfant.

Dans le Public, le questionnaire a été rempli dans la classe ; dans le privé, dans certaines écoles, c'est dans la famille qu'on y a répondu.

Décret 2023-782 du 16 août 2023 : «La notion de harcèlement est retenue lorsque les comportements agressifs sont répétitifs».

Le règlement intérieur du Conseil d'École

Lorsque le Conseil d'école est appelé à voter, il ne peut y avoir de vote par procuration, sauf si ce mode de fonctionnement est explicitement stipulé dans le *règlement intérieur du Conseil d'École*, adopté en conseil d'école.



Pisa et l'École : une loupe qui rend myope

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (O.C.D.E.) a réussi à faire croire qu'avec PISA il était possible de piloter les systèmes éducatifs du monde entier pour les rendre plus «efficaces». PISA est-il l'outil universel de pilotage objectif et positif qu'il prétend être ou bien un leurre qui empêche de comprendre la réalité des systèmes d'éducation et de penser leur réforme ?

Concernant PISA, ses promoteurs excellent en marketing promotionnel. Aux yeux de beaucoup de décideurs et de commentateurs pressés, PISA serait la loupe qui permettrait d'évaluer objectivement des systèmes éducatifs et de soupeser au trébuchet l'évolution des résultats de ces systèmes dans le temps.

En deux décennies, à un rythme triennal, PISA a acquis la stature d'une coupe du monde des acquisitions-clés des jeunes de 15 ans (85 pays participants en 2022). Les élèves sont vite assimilés à des compétiteurs qui « défendent les couleurs de leur pays », comme l'affirmait le site du Ministère de l'Éducation Nationale.

La loupe PISA ne tient pas compte des contextes civilisationnels, culturels, sociaux et politiques des systèmes scolaires des différents pays. Toutes les langues du monde n'entretiennent pas les mêmes rapports avec les notions qui sont en jeu dans les apprentissages au long cours des élèves. Les difficultés d'apprentissage de la langue écrite (notamment de l'orthographe) ne sont pas les mêmes si la langue est relativement transparente et simple dans sa transcription des sons entendus ou au contraire particulièrement opaque et compliquée, comme en Français ou pire en Anglais. Dans un autre ordre d'idée, l'organisation de la scolarité pèse énormément sur l'impact en termes d'apprentissage consolidé des élèves. Les rythmes scolaires, le nombre de jours travaillés, l'organisation de l'emploi du temps journalier, hebdomadaire, etc... sont des éléments déterminants pour l'efficacité de l'enseignement.

On sait que les systèmes qui favorisent les évaluations sommatives (des exercices nombreux, isolés et notés à la décimale près pour classer les élèves) plutôt que des évaluations formatives (le suivi dans le temps des acquisitions de chaque élève) auront des effets très différents sur la profondeur et la durée des acquisitions. Le sommatif est vite oublié dès l'épreuve passée. Dans les systèmes qui favorisent ce type d'évaluation, comme en France, la déperdition des savoirs en cours de scolarité est importante.

La culture scolaire de chaque pays a été conditionnée par les cultures éducatives propres aux grandes sphères civilisationnelles. Beaucoup d'éléments déterminants divergent : le statut des enfants et des apprentissages familiaux, la fonction enseignante de diverses communautés, les finalités égalitaires ou non de l'école, le rapport aux savoirs, à la science, au travail manuel, etc...

Or PISA ne peut renseigner sur tous ces sujets fondamentaux. Les pays les mieux classés ont des systèmes scolaires totalement différents, voir contraire ? Quelle similitude entre le système finlandais (formatif) et le système coréen (sommatif). Quelle similitude entre une cité-État de 5 millions d'habitants (Singapour) et un État fédéral sans système éducatif unifié de plus de 300 millions d'habitants (les États-Unis) ? Il faut être vraiment myope pour ne pas comprendre que la loupe PISA laisse dans l'ombre ce qui devrait être au cœur des problématiques éducatives. Loin d'informer sur les bons leviers des systèmes et des pratiques éducatives, PISA contribue au contraire à les dissimuler.

D'après Philippe CHAMPY, Ancien Ingénieur à l'Institut National de Recherche Pédagogique, Éditeur

Musée «Autrefois l'école» – Fontenay le Comte»

Ce petit musée au fil du temps propose une exposition permanente de matériels et mobiliers scolaires disposés pour rappeler une classe ancienne. Il se situe dans des locaux de l'école des Jacobins. Plusieurs conseillers pédagogiques furent à l'origine de ce lieu, inauguré en juin 1994 et animé aujourd'hui par une vaillante et dynamique équipe de bénévoles au sein de l'Amicale Laïque fontenaise.

« Vous pouvez vous y plonger dans ce qu'était l'école d'autrefois, les activités d'alors. Bien des choses ont changé mais les souvenirs sont forts; dans cette classe vous découvrirez le cadre et l'ambiance de l'école du siècle dernier. Vous retrouverez des travaux authentiques d'élèves et d'enseignants, utilisés dans les classes vendéennes depuis les lois de Jules Ferry, en 1882. Les tableaux noirs, la craie, l'encre violette, les plumes "Sergent Major", la cire répandent les odeurs et créent une ambiance émouvante pour les plus anciens tout en excitant la curiosité des plus jeunes. »

Suivre l'actualité : animations ponctuelles lors de la « Nuit des musées », des « Journées du patrimoine » ; expositions à thèmes, organisation du « Certificat d'études primaires » dans les conditions de l'époque... sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/autrefoislecole>

Entrée libre et gratuite, sur rendez-vous.



Jardin des Jacobins, 93 Rue de la République, Fontenay-le-Comte



02 51 53 02 40



autrefois.ecole@gmail.com



Nécrologie – Gilles BOURMAUD

Nous avons appris avec tristesse le décès de Gilles BOURMAUD, président honoraire et co-fondateur de l'Observatoire vendéen de la Laïcité «Georges Clemenceau» ; depuis 10 ans, il veillait à l'application des lois régissant la Laïcité en Vendée. L'Union se félicite des bons rapports cordiaux que les D.D.E.N. ont toujours entretenus avec lui. Le 21 juin 2022, nous l'avions accueilli en « bureau ouvert » pour un échange entre nos associations, en particulier pour l'accès pour tous à l'école publique, les démarches en faveur des transports scolaires, afin de respecter la liberté de conscience des parents. Il a assuré sa mission avec beaucoup de compétences, de connaissances, d'humanisme, des positions claires en faveur de la Laïcité. L'Union des DDEN a apprécié ses qualités relationnelles et partage une devise qu'il aimait citer : « il faut convaincre sans contraindre! »

Écoles sous contrat, des contrôles «largement insuffisants»

Dans la lignée du rapport de la **Cour des Comptes** de juin 2023 sur les établissements privés sous contrat qui souligne les carences du contrôle de l'État et le recul de la mixité dans ces écoles, les conclusions du rapport sur ce modèle français, mené pendant 6 mois par 2 députés : Paul VANNIER (L.F.I.) et Christophe WEISSBERG (Renaissance), ont été présentées le 2 avril 2024 devant la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée Nationale.

Leurs conclusions sont sévères concernant un système peu transparent, mal contrôlé et dans lequel les «*contreparties exigées des établissements privés sont loin d'être à la hauteur des financements qu'ils perçoivent au titre de leur association au Service Public de l'Education*».

Un message dont la portée politique est d'autant plus importante qu'il est formulé par des représentants issus des rangs de 2 formations opposées.

40 ans après l'abandon du projet de création d'un grand service public et laïc d'enseignement, les 2 rapporteurs estiment que le cycle de l'évitement du débat par crainte de raviver une «guerre scolaire» touche à sa fin.

«*Deux options s'offrent : laisser se développer la concurrence entre établissements publics et privés ou assumer un pilotage public renforcé en passant par un renouvellement de la relation contractuelle qui lie les établissements privés sous contrat à l'État*».

A l'issue de leurs travaux, les députés déplorent l'opacité quant au montant exact des fonds publics alloués chaque année par l'État et les collectivités territoriales aux 7 500 établissements privés sous contrat, à 96 % catholiques. Dans la lignée du rapport de la Cour des Comptes de juin 2023, sur les établissements privés sous contrat, la mission d'information dénonce des contrôles des autorités publiques «largement insuffisants». Un établissement privé est susceptible d'être contrôlé «une fois tous les 1 500 ans» selon les calculs de la mission. C'est sur ce point que les rapporteurs formulent le plus de propositions communes visant à renforcer les contrôles par la puissance publique et la traçabilité des fonds publics qui leur sont alloués.

Faute de contrôle, de «nombreux détournements ou dérivés» ont été portés à la connaissance des rapporteurs qui ne peuvent pas en mesurer l'ampleur, mais «*appellent une réaction rapide et ferme de l'État*». Constatant qu'il n'existe pas de gradation entre une mise en demeure et une rupture de contrat – procédure extrêmement rare – les députés s'accordent à réclamer «une échelle de sanction efficace» pour dissuader ou punir les dérives.

Un autre constat du rapport remet en cause le modèle français tel qu'il s'est construit depuis la loi DEBRÉ de 1959, caractérisé par un financement public important (75 % des ressources du privé sous contrat) associé à de faibles contreparties. Il en résulte que les établissements privés «*ne prennent pas toute la part qui devrait être la leur dans la mise en œuvre des politiques publiques de l'éducation*» cinglent les députés qui alertent sur un déséquilibre croissant entre public et privé.

Tout en soulignant que tous les établissements privés ne sont pas concernés, ils dénoncent la dégradation de la mixité sociale et scolaire au sein du privé qui concentre beaucoup plus d'élèves d'origine sociale favorisé que le public et accueille moins d'élèves en difficulté scolaire.

Le protocole non contraignant signé à l'initiative de l'ex-ministre de l'Éducation Nationale Pap N'DIAYE avec l'enseignement catholique pour améliorer la mixité suscite cependant le scepticisme des députés VANNIER et WEISSBERG qui plaident pour des «*mesures contraignantes*», comme la mise en place de «*contrats d'objectifs et de moyens*» et souhaitent légiférer pour davantage de modulation des financements publics en fonction du critère de mixité.

Ils ciblent également la liberté laissée aux établissements privés de sélectionner leurs élèves selon des critères qui leur sont propres et de ne pas les garder tous, notamment lorsque les résultats scolaires sont jugés insuffisants (même en cours de scolarité).

Les députés préconisent d'étendre au privé sous contrat les règles relatives aux procédures disciplinaires qui ne s'appliquent aujourd'hui qu'en public. Affaire à suivre....

D'après Léa POMMER «Le Monde» 2 avril 2024

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b2423_rapport-information.pdf

Liens utiles vers quelques récentes directives ministérielles

[Décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

[Décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Bulletin Officiel N° 26 du 29 juin 2023 - sorties scolaires :

[Organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)

Cher(es) D.D.E.N.

Afin d'assurer la continuité de ce BULLETIN, nous comptons sur vous pour "alimenter" en articles et photos les pages.

C'est très **IMPORTANT**, car il permet de connaître la vie de vos écoles, d'être au courant de vos difficultés ou de vos réussites sur le terrain.

Ces échanges sont profitables à tous et enrichissent votre expérience.

Merci de contacter le bureau des D.D.E.N., nous étudierons et mettrons en page vos articles.

Adresse postale : Union de Vendée des D. D. E. N. - Pôle associatif - boîte à lettres n° 144

71 Boulevard Aristide Briand - 85000 La Roche-sur-Yon

Bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdofree.com>

Adresse courriel : ce.dden85@ac-nantes.fr